



Droit d'un résident en Ehpad

Par **VAQUERA**, le **04/12/2021** à **22:52**

une résidente dépendante en Ehpad a perdu un appareil auditif. Ayant bénéficié d'un don de ces appareils par l'intermédiaire d'un audio prothésiste, l'assurance de l'Ehpad refuse l'indemnisation car la facture est au nom de la donatrice malgré le préjudice et les frais de mise en service de 150 euros réglés par la résidente démunie financièrement. Y a-t-il un recours ?

[quote]

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!!

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **05/12/2021** à **08:03**

BONJOUR

Et merci de bien vouloir respecter les règles des CGU en matière de politesse.

Dans un tel cas, aucun recours juridique possible.